

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAJ 18 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur l'œuvre "Sculpture Joséphine Baker" de l'artiste C215

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur portant sur l'œuvre "Sculpture Joséphine Baker" de l'artiste C215 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : le contrat de cession de droits d'auteur portant sur l'œuvre "Sculpture Joséphine Baker" de l'artiste C215, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO